

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 8 juin 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 juin 2017

2017 R12 Désignation des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, au sein de l'Établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) (Conseil d'Administration).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 23 mai 2017 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Est désigné pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, au sein de l'Établissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) (Conseil d'Administration).

- Monsieur Jean-Louis MISSIKA

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO